



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°14/26

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2026 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés

L'an deux mille vingt-six
et le vingt-deux juin
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Monsieur Philippe LEANDRI

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Cathy BALBIS, Mme Marylène BONFILLON, Mme Isabelle CHARNOZ, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, Mme Séverine DELLANEGRA, M. Xavier DUFOUR, M. Frédéric DURAND, M. Aurélien GEAY, M. Daniel HIGLI, M. Philippe LEANDRI, Mme Dominique MARTINEZ, M. Bertrand MAZEL, M. Pierre RAVIOL, M. Frédéric SABATIER, Mme Marie-France SOURD.

Assistaient également M. Raphael SAURIN (suppléant de M. Aurélien GEAY), M. Jocelyn PLANELLES (suppléant de Magali RAMOS).

➤ Procurations :

de Mme Magali RAMOS à M. Philippe LEANDRI
de Mme Aurélie LECAT à Mme Marylène BONFILLON
de M. Frédéric VIGOUROUX à M. Daniel HIGLI
de M. Pascal VIANES à Mme Isabelle CHARNOZ
de Mme Amandine LUCIANI à M. Jérémy CLEMENT

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Didier TRONC

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 16
Procurations : 5
Membres à voix délibérative (présents + procurations) : 21

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

Rapporteur : Monsieur Philippe LEANDRI

CONSIDERANT que le SYMCRAU porte des actions répondant au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et à son programme de mesures,

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'Agence de l'Eau accompagne financièrement les projets mis en œuvre et l'ingénierie qui leur est dédié dans les domaines de la gestion quantitative de l'eau, de l'animation de la politique ressource stratégique, du portage des outils de gouvernance (contrat de nappe, SAGE), des dispositifs de suivis,

CONSIDERANT que depuis 2022, l'ingénierie est financée à travers une demande de subvention annuelle unique tandis que les actions (études, travaux, ...) font toujours l'objet de subventions spécifiques,

CONSIDERANT que la présente demande de subvention concerne l'aide au financement de l'ingénierie pour l'animation du SAGE, la surveillance de la nappe, l'animation des ressources stratégiques, la réalisation d'études l'animation des outils pédagogiques, le suivi et l'animation des politiques publiques pour l'année 2026,

CONSIDERANT que les montants comprennent les frais de personnel ainsi que les frais récurrents de fonctionnement et d'investissement associés à ces missions (frais de réception, communication, études, prestations externes, frais d'investissement, coûts spécifiques, prestations externes...),

Le Comité :

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour les frais d'ingénierie et d'animation des agents sur l'année 2026, ainsi que les coûts spécifiques, les investissements et les prestations externes liées aux missions sur la base du plan de financement ci-après :

Items lignes AE	Dépenses prévisionnelles 2026			Plan de financement prévisionnel			
	Intitulé	Détail	Total des dépenses	AGENCE DE L'EAU		SYMCRAU	
Animation gestion quantitative	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 359 jours retenus par l'AERMC	135 157,00 €	94 609,90 €	70%	40 547,10 €	30%
	Dépenses externes liées aux missions	1 stage Abonnement gps nivellement, Maintenance et réparation des sondes/piézomètres, Maintenance/hebergement plateforme observatoire Abonnement pour télétransmission piézomètres Petits matériels terrain, Frais d'impression Renouvellement de sondes Vélocimètre Pompe prélèvement MP1 + groupe héliogène	77 500,00 €	54 250,00 €	70%	23 250,00 €	30%
TOTAL Animation gestion quantitative			212 657,00 €	148 859,90 €	70%	63 797,10 €	30%
Animation captage - ressource stratégique	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 208 jours retenus par l'AERMC	72 846,00 €	50 992,20 €	70%	21 853,80 €	30%
	Dépenses externes liées aux missions	Frais d'impression, réception,	3 000,00 €	2 100,00 €	70%	900,00 €	30%
TOTAL Animation captage - ressource stratégique			75 846,00 €	53 092,20 €	70%	22 753,80 €	30%
Milieux - gestion concertée	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 210 jours retenus par l'AERMC	80 151,00 €	56 105,70 €	70%	24 045,30 €	30%
	Dépenses externes liées aux missions	Frais de réception et d'impression	3 000,00 €	2 100,00 €	70%	900,00 €	30%
TOTAL Animation milieux - gestion concertée			83 151,00 €	58 205,70 €	70%	24 945,30 €	36%
SAGE	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 224 jours retenus par l'AERMC	101 900,00 €	71 330,00 €	70%	30 570,00 €	30%
	Dépenses externes liées aux missions	Support de communication (kakémonos, oriflammes, impressions plaquettes), frais de réception, abonnement logiciel graphisme et réseaux sociaux	8 500,00 €	5 950,00 €	70%	2 550,00 €	30%
TOTAL Animation SAGE			110 400,00 €	77 280,00 €	70%	33 120,00 €	30%
TOTAL			482 054,00 €	337 437,80 €		144 616,20 €	

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat Mixte,

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

Le Président du SYMCRAU,

Philippe LEANDRI

Philippe LEANDRI



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.